

Juignet, Olive, veuve Jean Jollan (représentée à la montre des 15 et 16 mai 1534 par Bertran Blays)

Olive Juignet, veuve de Jean Jollan, en mai 1534, est représentée à la montre par Bertran Blays. Ce dernier est enregistré parmi « les comparans a pied » qui est ainsi décrit « homme à pied, brigandyne, sallade, avantz bradz et javellyne » Les commissaires de la montre relèvent « qu'elle joyst de bien pour porter a la guerre davantaige fournir « ung homme à cheval, archier » (transcription f° 9 v° et site « Archives remarquables »). Ses revenus nobles sont précisés par sa déclaration faite au titre de la taxe de franc-fief. Le 21 mars 1536, Olive Juignet, en son nom et celui de ses enfants, déclare 118 œillets de saline acquis par elle et son feu mari de : Roland Le Boteuc (15 œillets pour 8 livres de rente acquise précédemment de Jean de Ros, par Roland dont Jean Jollan était l'héritier, Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1492) ; Pierre Madic (21 œillets acquis pour 553 livres 18 sous tournois) ; Olivier de La Touche (6 œillets acquis pour 45 écus soleil) ; Jeanne d'Avaugour (35 œillets acquis pour 658 livres 2 sous 6 deniers tournois) ; Jacques de Talhouët (7 œillets acquis pour 76 livres 3 sous) ; Bertrand Karahès et Antoinette du Chastel (13 œillets acquis pour 120 livres) ; Julien le Baillif (18 œillets acquis pour 243 livres tournois) ; auquel s'ajoutent 3 autres œillets acquis pour 165 livres 11 sous. Au total, pour ces achats, ont été engagés un total de 361 livres 3 sous monnaie, 1 417 livres 6 deniers tournois et 45 écus, ce qui représente une somme considérable. La contribution exigée est en proportion : Olive Juignet verse 400 livres tournois au titre de la taxe de franc fief (*ibid.*, B 3022, f° 25-25 v° et site « Archives remarquables »). Le 25 mai 1540, Olive Juignet, veuve de Jean Jollan l'aîné, en son vivant « bourgeois et marchand », présente au roi un minu de ce qui est tenu à foi, hommage et rachat, advenu par succession et achat, soit un moulin situé près de la ville du Croisic, place des Moulins, et 65 œillets (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1484) ; ce moulin pourrait être celui évoqué dans une déclaration de Tiphaine Jollan (ci-dessus), quant aux œillets sans doute la réduction de leur nombre est en lien avec la succession Jollan. Le 31 mai 1540, Olive Juignet rend hommage au roi pour la possession de 60 œillets de saline par l'intermédiaire de Mathurin Petiteau son gendre (*ibid.*, B 2413, f° 188 v°).

Mathurin Petiteau a épousé Jeanne Jollan, veuve de Jean Le Sénéchal. Il est connu comme receveur ordinaire de Guérande, de la Saint-Jean Baptiste 1533 au 31 décembre 1544 (*ibid.*, B 4295, f° 43). Par ailleurs, le 24 mai 1533, il est fermier du billot de l'évêché de Vannes, et de Saint-Brieuc (*ibid.*, B 35, f° 120 v°), et a dû être, auparavant en 1529, enregistré sous le prénom de Martin, commis d'Alain Bertho, receveur de Lamballe (*ibid.*, B 12 838, f°

454). Il décède avant le 16 novembre 1545, puisqu'à cette date sa veuve et les héritiers de Mathurin Petiteau sont ajournés à la chambre des comptes au sujet de son dernier compte. Pour échapper aux poursuites, Jeanne affirme avoir renoncé à la communauté des biens entre elle et son mari. Affirmation que les commissaires de la chambre des comptes contestent, en affirmant qu'elle avait joui des biens de son époux (*ibid.*, B 575, f° 178 v°, 199). La chambre des comptes fit probablement saisir ses biens : le 4 juin 1546, Jean Pilet, tenant à Nantes l'« hostellerie a l'Ymage de Notre-Dame » est convoqué à la chambre des comptes. Il jure qu'il n'y a, dans son établissement, qu'une malle appartenant à Mathurin Petiteau contenant « une robe de sarge et ung saye et n'y avoir en sa maison autre biens ne letres » (*ibid.*, B 575, f° 225, LE PAGE, *Finances...*, *op. cit.*, p 501 et 503).

Alain GALLICE

GALLICE Alain, « Juignet », *Société des Amis de Guérande, Archives partagées, Dictionnaire des feudataires*, mis en ligne le 1^{er} mars 2024